



Association des comptables
généraux accrédités
du Canada

Allocution présentée par l'Association des comptables généraux accrédités du Canada
devant le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences,
du développement social et de la condition des personnes handicapées
de la Chambre des communes

Le 24 novembre 2009

100 – 4200 North Fraser Way, Burnaby (C.-B.) V5J 5K7 Téléphone : (604) 669-3555
1201 – 350, rue Sparks, Ottawa (Ontario) K1R 7S8 Téléphone : (613) 789-7771
<http://www.cga.org/canada-fr>

Je me permets de rappeler aux membres du comité que CGA-Canada représente 73 000 comptables généraux accrédités et étudiants. Nos membres travaillent dans l'industrie, le monde de la finance, le secteur public et en cabinet privé. Ce sont des professionnels respectés dans les domaines de la comptabilité et de la gestion financière. CGA-Canada, fondée il y a plus de 100 ans, établit les exigences en matière d'accréditation et les normes professionnelles associées au titre de CGA, offre du perfectionnement professionnel, poursuit des activités de recherche et de défense des intérêts, et représente les CGA tant au pays que sur la scène internationale.

Le projet de loi C-56, la Loi sur l'équité pour les travailleurs indépendants, représente une mesure législative importante pour les Canadiens, tout comme pour CGA-Canada et ses membres.

Les travailleurs indépendants du Canada jouent un rôle important dans l'économie, que ce soit sur le plan de l'investissement, de la création d'emplois, de la productivité, de l'innovation ou des compétences et de l'expertise. Au cours de la dernière décennie, le nombre de travailleurs indépendants a augmenté de 9 pour 100, et ces derniers représentent aujourd'hui environ 15 pour 100 de tous les travailleurs occupés de l'économie canadienne.

Il y a presque 200 000 professionnels comptables au Canada, et environ le cinquième de ces comptables sont des travailleurs indépendants. Le projet de loi C-56 touche directement ce

groupe de travailleurs professionnels indépendants — non seulement des propriétaires de cabinets comptables et d'autres petites entreprises, mais aussi des consultants et conseillers en fiscalité, en gestion, en technologies de l'information et en ressources humaines.

Ces dernières années, CGA-Canada a constaté une forte croissance de son effectif, et particulièrement de son effectif féminin. C'est donc tout naturellement dans une perspective féminine, celle des travailleuses indépendantes qui ont de nombreux défis à relever en tant que mères et souvent de responsables du bien-être de leur famille, que notre organisation s'est intéressée aux façons d'améliorer le régime d'assurance-emploi ou de le rendre plus universel. Une consultation menée auprès de nos membres a révélé que, puisqu'elles n'ont pas droit aux prestations de maternité, les travailleuses indépendantes retardent parfois la fondation de leur famille en raison de leurs responsabilités professionnelles. D'autres, par contre, attendent que leur famille soit bien établie pour bâtir leur propre carrière. Et, plus tard, bien que les travailleuses indépendantes ne peuvent pas se permettre de prendre soin de leurs parents vieillissants – elles n'ont pas le choix.

CGA-Canada a depuis longtemps l'habitude de se prononcer sur les questions d'intérêt public. Il est nettement dans l'intérêt de tous les Canadiens, dans la conjoncture actuelle, d'assurer la sécurité financière et la protection du revenu d'une plus grande partie de la population.

Pour CGA-Canada, la question va au-delà de l'élargissement des prestations aux travailleurs indépendants qui désirent participer au régime d'assurance-emploi. Il faut en effet apporter des améliorations mesurables au régime actuel afin que ces nouveaux cotisants s'intègrent à un régime d'assurance-emploi renforcé. Comment peut-on s'y prendre? Comment peut-on améliorer le régime tout en veillant à ce qu'il s'inscrive dans un cadre économiquement viable et ne devienne pas un fardeau accablant pour l'État, les employeurs et les employés qui cotisent au régime? Le défi est de taille.

CGA-Canada se doit ici de formuler une mise en garde. Le gouvernement s'attend à ce que ce régime s'autofinance, mais il ne peut le garantir puisque la participation au programme sera volontaire et que sa viabilité dépendra des primes recueillies auprès des travailleurs indépendants. Il est donc possible que le régime « ne fasse pas ses frais » ou soit déficitaire. Il est à craindre que cette situation grève les finances publiques ou fasse monter les primes d'assurance-emploi.

Monsieur le président et distingués membres du comité, nous vous remercions de nous avoir donné de votre temps cet après-midi.

CGA-Canada se fera un plaisir de continuer à travailler avec votre comité sur cette question et sur d'autres questions d'intérêt mutuel. Je suis toute disposée à répondre à vos questions.